

Direction Générale

Tél. 05.53.93.47.09

Affaire suivie par Dominique SEGALEN

Réf : DS/FL n° 2022.004

Marmande le 27 décembre 2021

Procès-verbal du conseil municipal du Lundi 20 décembre 2021

Nombre de conseillers en exercice : 33

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le mardi 14 décembre 2021 s'est réuni le lundi 20 décembre 2021 à 19 heures 00, en présentiel dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en séance publique, sous la présidence de M. Joël HOCQUELET, Maire de Marmande.

Présents : HOCQUELET Joël, Maire, CILLIERES Charles, CARUHEL Maud, SORIN Christian, MARCHAND Emmanuelle, MILHAC Michel, REY- LE MEUR Noëlli, CARDOIT Patrick, VERDIER Françoise, PASCAL Alain, Adjoints. FIGUES Fatima, FEYRIT Jean-Claude, BOURBON Jean-Claude, DUBRANA Didier, LE BRIS Alain, BOULITEAU Bernard, BLANCHARD Stéphane, GASSER Anne-Laure, CHASTAING Séverine, NOSMAS Karen, FIGUEIRA Muriel, ROQUES Loréline, GUILBAUD Valérie, CALZAVARA Martine, FRANCIS Stéphane, PERALI Valérie, PREVOT Jérémie, Conseillers Municipaux.

Absents ou excusés : BORDERIE Sophie, MARTIN Dominique, FEYRIT Pierre, PORTMANN Pascal, BALLEREAU Marie-Catherine, BENQUET Daniel,

Pouvoirs : de BORDERIE Sophie à HOCQUELET Joël, Maire, de MARTIN Dominique à BLANCHARD Stéphane, de FEYRIT Pierre à FEYRIT Jean-Claude, de BALLEREAU Marie-Catherine à CALZAVARA Martine, de BENQUET Daniel à CALZAVARA Martine

Madame Anne-Laure GASSER est désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal du conseil municipal du 15 novembre 2021 est adopté à l'unanimité.

M. le MAIRE précise qu'il dispose de cinq pouvoirs de BORDERIE Sophie à HOCQUELET Joël, Maire, de MARTIN Dominique à BLANCHARD Stéphane, de FEYRIT Pierre à FEYRIT Jean-Claude, de BALLEREAU Marie-Catherine à CALZAVARA Martine, de BENQUET Daniel à CALZAVARA Martine.

En préambule, M. Le Maire explique que la COVID est en progression.

Le taux d'incidence est à 572. Il redescend. Chez les enfants il est à plus de 1 000.

53 % des lits en réanimation sont occupés. La vaccination suit son cours avec des vaccins réalisés par les pharmaciens et infirmiers libéraux.

Il salue le dévouement de tous.

Il souligne la présence du variant Omicron, variant très contagieux.

Les animations de cette période dureront jusqu'au 10 janvier.

Cela donne un air de fêtes malgré le moral en berne causé par cette période de crise sanitaire.

Le 16 décembre dernier a eu lieu le conseil communautaire à VGA.

Un pacte financier fiscal et la création d'un fonds de concours dédié aux quartiers politique de la ville ont été votés.

Il se félicite du travail accompli avec VGA et des discussions menées avec le Président.

Un autre dossier a été voté celui de l'augmentation du prix de l'eau pour Marmande Centre.

Il souligne qu'il ne trouve pas normal que le prix de l'eau ne soit pas le même pour tous les Marmandais.

Le prix augmente de 11 %. Il précise que le prix pratiqué jusqu'ici ne couvrait en effet pas les différents travaux à réaliser sur les pompes.

Le prix proposé par l'ancienne mandature n'était pas réaliste. M. Le Maire précise qu'il l'avait fait remarquer à son prédécesseur alors qu'il était dans l'opposition.

Il souligne que le prix de l'eau pour Marmande Centre reste tout de même modeste.

Pôle 1 : Finances – NTIC – Economie – Emploi – Insertion – Sécurité

Dossier n°P1-01 – Convention avec les associations protectrices des animaux et vétérinaires pour la gestion des colonies de chats dits « libres » sur le domaine public.

JC. Bourbon présente le dossier et explique que M. Le maire doit prendre toutes les dispositions pour empêcher la divagation des chiens et des chats notamment par la conduite en fourrière.

L'objectif de cette convention est de mettre en œuvre avec l'aide des associations protectrices des animaux la capture, l'identification, la stérilisation et le relâchement des chats dits « libres ».

Votants : 31 - Abstention : 00 Exprimés : 31 - Contre : 00 - Pour : 31 - Dossier adopté à l'unanimité

Finances

Dossier n° P1-02 – Décision modificative n° 3 du budget principal de la ville de Marmande

F. Verdier présente le dossier. Il est proposé d'ajuster les crédits budgétaires en approuvant la troisième décision modificative du budget principal 2021 de la ville de Marmande.

Les transferts de crédits et ajustements nécessaires au bon déroulement de l'exécution budgétaire ont été proposés aux membres du conseil municipal dans un document budgétaire ainsi que le veut la réglementation.

Votants : 31 - Abstention : 00 Exprimés : 31 - Contre : 00 - Pour : 31 - Dossier adopté à l'unanimité

K. Nosmas en charge des budgets annexes présente les dossiers suivants.

Dossier n° P1-03 – Décision modificative n° 1 du budget annexe CESAme de Marmande

Votants : 31 - Abstention : 00 Exprimés : 31 - Contre : 00 - Pour : 31 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n° P1-04 – Décision modificative n° 2 du budget annexe de la Salle de Spectacles Comoedia de Marmande

Votants : 31 - Abstention : 00 Exprimés : 31 - Contre : 00 - Pour : 31 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n° P1-05. – Décision modificative n° 1 du budget annexe du Parc de Stationnement de Marmande

Votants : 31 - Abstention : 00 Exprimés : 31 - Contre : 00 - Pour : 31 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°P1-06 Lancement d'une campagne de financement participatif via la plateforme Collecticity

E. Marchand présente le dossier et explique que l'idée était de faire sortir l'œuvre des murs du musée, rendre ainsi la culture accessible à tous.

La commune de Marmande souhaite financer l'acquisition de la sculpture « le prince charmant » œuvre de Monsieur RAMPNOUX.

Le projet s'élève à 8000 € TTC.

L'objectif de ce financement participatif est de récolter 100 % de la somme nécessaire à l'acquisition de la sculpture tout en gardant la possibilité d'autofinancer la somme restante si l'objectif de collecte n'est pas atteint.

La plateforme Collecticity est un intermédiaire en financement participatif, réglementé par l'ACPR, qui met à disposition sa plateforme internet sur laquelle la campagne est publiée et les dons collectés.

M. Calzavara prend acte de l'achat de cette grenouille par la ville. Cependant elle s'interroge. Elle considère que la réfection de la Place Clémenceau est à peine commencée que l'on pense déjà à la décoration.

Dans son esprit on ne décore pas une maison avant sa construction, l'achèvement des travaux.

Elle souhaite savoir si une grenouille peut devenir le symbole de Marmande. L'opposition ne pense pas que la Belle au bois dormant ait résidé à Marmande et s'interroge sur le fait que cette œuvre unique puisse être un marqueur de territoire. Selon elle, la collectivité n'a pas beaucoup d'argent.

Elle souhaite savoir si une réflexion a été intégrée sur la présence de la grenouille sur cette place.

M. Calzavara rappelle les propos de M. Le Maire par rapport à la fontaine : « elle ne restera pas ».

E. Marchand explique que l'emplacement de cette sculpture n'est absolument pas déterminé. Elle pourra être déplacée ailleurs suivant la décision du conseil participatif.

M. Le Maire explique que la décision devait être prise rapidement sinon la sculpture de Monsieur Rampnoux partait à Paris.

Il explique que la grenouille ne sera pas le symbole de la ville mais il lui semble important de travailler sur la multiple identité de Marmande.

Marmande est la terre des possibles avec une capacité à faire des choses décalées.

Cette œuvre s'inscrit dans cette optique.

Il souligne que les finances de la ville sont ce qu'elles sont. C'est d'ailleurs de là qu'est née l'idée du financement participatif.

Il précise que la fontaine de la Place Clémenceau sera mise en débat lors de conseils participatifs. L'objectif est que la place soit exploitable. L'ancienne mandature avait pensé à un miroir d'eau.

Il considère que l'art moderne peut avoir toute sa place dans la ville.

Cette œuvre aura vocation de rester à l'extérieur.

Par rapport à l'aspect budgétaire, A-L. Gasser rappelle que tous les ans des œuvres d'art sont achetées.

Elle en profite pour souligner que le musée a également fait sortir des tableaux d'Abel Boyé.

V. Pérali s'interroge par rapport au principe participatif. Pourquoi ne pas arbitrer par rapport à la participation. Pourquoi ne pas organiser une exposition éphémère ?

E. Marchand rappelle l'achat d'œuvres pour la galerie d'Arts sacrés par la précédente mandature.

M. Milhac explique, sous couvert de C. Sorin, qu'un conseil participatif ne va pas valider quelque chose qui va lui être imposé. Le projet est co-construit. Il explique que si le conseil participatif décide que la grenouille n'a pas sa place à cet endroit, l'emplacement sera modifié.

Pour J.C Feyrit, la grenouille remplit amplement son rôle. Elle suscite bon nombre de questions de la part de l'assemblée. Il rappelle que le rôle de l'art est avant tout le questionnement. Avec une forme participative, les marmandais peuvent s'appropriier l'art. L'idée est de déplacer des œuvres d'art dans des endroits insolites.

Votants : 31 - Abstentions : 06 (CALZAVARA Martine, FRANCIS Stéphane, PERALI Valérie, PREVOT Jérémie, BALLEREAU Marie-Catherine, BENQUET Daniel) Exprimés : 25 - Contre : 00 - Pour : 25 - Dossier adopté à la Majorité

Dossier n°P1-07. – Détermination de la subvention d'équilibre 2021 du budget annexe Salle de Spectacles Comoedia

Votants : 31 - Abstention : 00 Exprimés : 31 - Contre : 00 - Pour : 31 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°P1-08 – Détermination de la subvention d'équilibre 2021 du budget annexe du parc de stationnement

Votants : 31 - Abstention : 00 Exprimés : 31 - Contre : 00 - Pour : 31 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°P1-09– Détermination de la subvention d'équilibre 2021 du budget annexe CESAme

Votants : 31 - Abstention : 00 Exprimés : 31 - Contre : 00 - Pour : 31 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°P1-10 – Autorisation d'engager les dépenses avant le vote du budget primitif – 2022 budget annexe Production d'Energie Renouvelable

Votants : 31 - Abstention : 00 Exprimés : 31 - Contre : 00 - Pour : 31 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°P1-11 - Autorisation d'engager les dépenses avant le vote du budget primitif – 2022 budget annexe Parc de Stationnement

Votants : 31 - Abstention : 00 Exprimés : 31 - Contre : 00 - Pour : 31 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°P1-12. – Autorisation d'engager les dépenses avant le vote du budget primitif – 2022 - budget annexe Salle de Spectacles COMOEDIA

Votants : 31 - Abstention : 00 Exprimés : 31 - Contre : 00 - Pour : 31 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°P1-13 – Autorisation d'engager les dépenses avant le vote du budget primitif 2022 - budget principal

Votants : 31 - Abstention : 00 Exprimés : 31 - Contre : 00 - Pour : 31 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°P1-14- Autorisation d'engager les dépenses avant le vote du budget primitif – 2022 - budget annexe CESAmé

Votants : 31 - Abstention : 00 Exprimés : 31 - Contre : 00 - Pour : 31 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°P1-15 – Avances sur subventions 2022 aux Associations de la Commune de Marmande, au CCAS et à l'EPA Cité de la Formation Marmande.

Votants : 31 - Abstention : 00 Exprimés : 31 - Contre : 00 - Pour : 31 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°P1-16 Adoption de l'attribution de compensation pour 2022

Votants : 31 - Abstention : 00 Exprimés : 31 - Contre : 00 - Pour : 31 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n° P1-17- Fixation des durées d'amortissement des natures 21612 et 21622 : Biens historiques et culturels- nomenclature M57- Complément à la délibération 2021 F 07 du 05/07/2021

Votants : 31 - Abstention : 00 Exprimés : 31 - Contre : 00 - Pour : 31 - Dossier adopté à l'unanimité

Ressources Humaines

Dossier n°P1-18 – Rupture anticipée de contrat de travail et protocole transactionnel entre la Commune de Marmande et Madame Soline SCUTELLA

Votants : 31 - Abstention : 00 Exprimés : 31 - Contre : 00 - Pour : 31 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°P1-19 Mise à disposition d'un agent de la commune de Marmande au profit du Centre Communal d'Action Sociale

Votants : 31 - Abstention : 00 Exprimés : 31 - Contre : 00 - Pour : 31 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n° P1-20 Mise à disposition d'un agent de la commune de Marmande au profit du Centre Communal d'Action Sociale

Votants : 31 - Abstention : 00 Exprimés : 31 - Contre : 00 - Pour : 31 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°P1-21 Mise à disposition d'un agent de Val de Garonne Agglomération au profit de la commune de Marmande

Votants : 31 - Abstention : 00 Exprimés : 31 - Contre : 00 - Pour : 31 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°P1-22 Mise à disposition d'un agent de la commune de Marmande au profit de la jeunesse laïque républicaine – section gymnastique

Votants : 31 - Abstention : 00 Exprimés : 31 - Contre : 00 - Pour : 31 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°P1-23 Mise à disposition d'un agent de la commune de Marmande au profit de le Handball Club Marmandais

Votants : 31 - Abstention : 00 Exprimés : 31 - Contre : 00 - Pour : 31 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°P1-24 Mise à disposition d'un agent de la commune de Marmande au profit de l'Office Marmandais du Sport

Votants : 31 - Abstention : 00 Exprimés : 31 - Contre : 00 - Pour : 31 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°P1-25 Mise à disposition d'un agent de la commune Marmande au profit du cycliste Marmande 47

Votants : 31 - Abstention : 00 Exprimés : 31 - Contre : 00 - Pour : 31 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°P1-26 Mise à disposition d'un agent de la commune de Marmande au profit de l'Amicale Laïque – section escalade

Votants : 31 - Abstention : 00 Exprimés : 31 - Contre : 00 - Pour : 31 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°P1-27 Mise à disposition d'un agent de la commune de Marmande au profit du Football Club Marmandais

Votants : 31 - Abstention : 00 Exprimés : 31 - Contre : 00 - Pour : 31 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°P1-28 Mise à disposition d'un agent de la commune de Marmande au profit de l'USM RUGBY

Votants : 31 - Abstention : 00 Exprimés : 31 - Contre : 00 - Pour : 31 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°P1-29 Mise à disposition d'un agent de la commune de Marmande au profit de Marmande Natation

Votants : 31 - Abstention : 00 Exprimés : 31 - Contre : 00 - Pour : 31 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°P1.30 - Mise en place du temps partiel et fixant les modalités d'application (Agents titulaires, stagiaires, contractuels)

Votants : 31 - Abstention : 00 Exprimés : 31 - Contre : 00 - Pour : 31 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°P1-31 – Modification du tableau des effectifs – Suppression de postes

Votants : 31 - Abstention : 00 Exprimés : 31 - Contre : 00 - Pour : 31 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n° P1-32 – Rémunération des Agents Recenseurs 2022

Votants : 31 - Abstention : 00 Exprimés : 31 - Contre : 00 - Pour : 31 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°P1.33 – Recrutement d'agents contractuels de droit public sur des emplois non permanents pour faire face à des accroissements temporaires ou saisonniers d'activité 2022

Votants : 31 - Abstention : 00 Exprimés : 31 - Contre : 00 - Pour : 31 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°P1-34 – Recrutement d'agents contractuels pour assurer le remplacement temporaire d'emplois permanents

Votants : 31 - Abstention : 00 Exprimés : 31 - Contre : 00 - Pour : 31 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°P1-35 – Transformation de 9 emplois d'adjoint d'animation à 20H en emplois à 26H et la création de 2 emplois d'adjoint d'animation à 28H :

Votants : 31 - Abstention : 00 Exprimés : 31 - Contre : 00 - Pour : 31 - Dossier adopté à l'unanimité

Pôle 2 : Urbanisme – Environnement - Travaux – Logement

M. Milhac présente les dossiers. Il explique qu'il s'agit de redonner un habitat de qualité, mener une réflexion d'ensemble qui pourra être partagée avec la citoyenneté.

Dossier n°P2-01 – Convention d'études pour la reconversion des boulevards avec L'EPF-NA

Votants : 31 - Abstention : 00 Exprimés : 31 - Contre : 00 - Pour : 31 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°P2-02 – CONVENTION D'ÉTUDES POUR LA PRODUCTION DE LOGEMENTS AVEC L'EPF-NA

Votants : 31 - Abstention : 00 Exprimés : 31 - Contre : 00 - Pour : 31 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°P2-03 – Action Cœur de Ville : Convention de Mise à disposition du service habitat de Val de Garonne Agglomération au profit de la commune de Marmande

Votants : 31 - Abstention : 00 Exprimés : 31 - Contre : 00 - Pour : 31 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°P2.04 – Action Cœur de Ville : Avenant à la convention d'opération de revitalisation de territoire (ORT)

Votants : 31 - Abstention : 00 Exprimés : 31 - Contre : 00 - Pour : 31 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°P2.06 – CESAme – Demande de subventions (annule et remplace la délibération n° 2020 J 02 du 14 décembre 2020

Votants : 31 - Abstention : 00 Exprimés : 31 - Contre : 00 - Pour : 31 - Dossier adopté à l'unanimité

20h20 Arrivée de B.Boulliteau

Pôle 3 Culture, Patrimoine, Animations, Sports

Sports

J.C Feyrit présente les dossiers sports.

Dossier n°P3.01 – Subvention au titre du FIS à l'Aéroclub de Gascogne

Votants : 32 - Abstention : 00 Exprimés : 32 - Contre : 00 - Pour : 32 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°P3.02 – Attribution de subventions aux associations sportives pour l'année 2021

Votants : 32 - Abstention : 00 Exprimés : 32 - Contre : 00 - Pour : 32 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°P3.03 – Subvention dans le cadre du FIS à l'Office Marmandais du Sport

Votants : 32 - Abstention : 00 Exprimés : 32 - Contre : 00 - Pour : 32 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°P3.04 – Subvention dans le cadre du FIS à l'ASPTT Marmande

Votants : 32 - Abstention : 00 Exprimés : 32 - Contre : 00 - Pour : 32 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°P3.05 – Subvention dans le cadre du FIS au Handball Club Marmandais

Votants : 32 - Abstention : 00 Exprimés : 32 - Contre : 00 - Pour : 32 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°P3-06 – Subvention dans le cadre du FIS au Football Club Marmande 47

Votants : 32 - Abstention : 00 Exprimés : 32 - Contre : 00 - Pour : 32 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°P3-07 – Subvention dans le cadre du FIS au Club Cycliste Marmande 47

Votants : 32 - Abstention : 00 Exprimés : 32 - Contre : 00 - Pour : 32 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°P3-08 – Contrat emploi sport à Beyssac Beaupuy Marmande – Participation communale

Votants : 32 - Abstention : 00 Exprimés : 32 - Contre : 00 - Pour : 32 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°P3-09 – Contrat emploi sport à la Raquette Marmandaise – Participation communale

Votants : 32 - Abstention : 00 Exprimés : 32 - Contre : 00 - Pour : 32 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°P3-10 – Subvention dans le cadre du FIS au BBM 47 (Beyssac Beaupuy Marmande)

Votants : 32 - Abstention : 00 Exprimés : 32 - Contre : 00 - Pour : 32 - Dossier adopté à l'unanimité

Culture

Dossier n°P3-11 – Attribution de subvention au profit de l'Union Musicale de Marmande

Votants : 32 - Abstention : 00 Exprimés : 32 - Contre : 00 - Pour : 32 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°P3-12 Demande de subvention de fonctionnement du conservatoire au Conseil Départemental

Votants : 32 - Abstention : 00 Exprimés : 32 - Contre : 00 - Pour : 32 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°P3.13 – Etudes de diagnostic pour la chapelle Saint-Benoît

A.L Gasser présente le dossier. Elle précise que ce bel outil est méconnu des Marmandais. Elle suggère de le faire revivre quand les travaux nécessaires auront été effectués.

Votants : 32 - Abstention : 00 Exprimés : 32 - Contre : 00 - Pour : 32 - Dossier adopté à l'unanimité

Pôle 4 Social – Education, Nouvelle Citoyenneté, Jumelage

Social

Dossier n°P4-01 – Attribution de subventions aux associations pour l'année 2021

N. Rey Le Meur présente le dossier.

M. Calzavara informe qu'elle ne participe pas au vote.

Votants : 32 - Abstention : 01 (Martine CALZAVARA) Exprimés : 31 - Contre : 00 - Pour : 31 - Dossier adopté à la majorité

Education

Dossier n°P4-02 – Interventions des associations sportives dans le Temps d'Activité Périscolaire (TAP) dans le cadre du Projet Éducatif de Territoire

Votants : 32 - Abstention : 00 Exprimés : 32 - Contre : 00 - Pour : 32 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°P4-03 – Attribution d'une subvention pour l'association USEP « Les Papillons » de l'école Jean JAURES

Votants : 32 - Abstention : 00 Exprimés : 32 - Contre : 00 - Pour : 32 - Dossier adopté à l'unanimité

Occupation Domaine Public

Dossier n°P4-04 – Convention de gestion des équipements d'accueil des gens du voyage avec Val de Garonne Agglomération

JC. Bourbon présente le dossier et explique que VGA va reprendre cette gestion. L'agglomération souhaite réfléchir à plusieurs scénarios d'où la prolongation de cette convention, le temps de prendre des décisions.

Votants : 32 - Abstention : 00 Exprimés : 32 - Contre : 00 - Pour : 32 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°P4-05 – Commission de sélection Occupation du Domaine Public

Votants : 32 - Abstention : 00 Exprimés : 32 - Contre : 00 - Pour : 32 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°P4-06 – Actualisation des Tarifs du Parking Souterrain

S. Blanchard présente le dossier.

Considérant que ces tarifs n'ont subi aucune augmentation depuis 2016, il est proposé d'actualiser les tarifs du parking souterrain de Marmande, déclinés et proposés pour application dès 2022.

V. Pérali souligne que cela ne convient pas au groupe de l'opposition.

Les élus de la mandature précédente avaient mis en place la zone bleue soit une heure et trente minutes de stationnement gratuit, (gratuité critiquée à cause d'un manque de recettes).

Elle précise que cette zone bleue est cependant très appréciée des Marmandais et des touristes. Elle souligne que la force des grandes surfaces relève de leurs parkings gratuits.

Selon l'opposition, le tarif des parkings devrait être dérisoire. Elle met en avant que l'augmentation de ces structures a fait fuir les visiteurs avant 2014.

L'opposition juge qu'une augmentation est prématurée et demande à ne pas modifier les tarifs.

Pour K. Nosmas ces remarques ne sont pas justifiées. Elle rappelle les 70 000 € de pertes sans compter l'achat par la précédente mandature en 2017 d'horodateurs pour un montant de plus de 80 000 €, horodateurs jamais utilisés.

M. Calzavara souligne que les horodateurs ont été revendus. La décision prise était celle-là.

P. Cardoit précise que tous les horodateurs acquis sont au fond d'un hangar au centre technique et n'ont jamais été revendus.

V. Pérali explique qu'elle ne parle pas de chiffres. Elle parle de faire venir les consommateurs en centre-ville. Leur objectif est l'attractivité du centre-ville et cela n'est pas chiffrable pour elle.

S. Blanchard explique que les personnes qui utilisent le parking souterrain sont des personnes qui y trouvent un intérêt ponctuel pour un besoin qui ne concerne pas les commerces.

Il précise que la majorité a travaillé sur la pérennité de cet outil. Sa gestion ne doit pas être confiée à un prestataire externe. Retrouver une rentabilité permettra de concéder des tarifs plus attractifs.

F. Verdier a le souvenir que Mme Pérali avait interpellé la majorité, savoir ce qu'elle pensait faire concernant les recettes.

V. Pérali souligne que seulement 34 % de la population marmandaise paie des impôts. Il est nécessaire selon elle d'avoir une perspective d'attractivité de la ville.

M. Le Maire explique que gouverner c'est rechercher un équilibre.

Selon lui, il faut effectivement chercher l'attractivité mais regarder également la faisabilité.

Aujourd'hui il se félicite de posséder un tel outil à disposition et il est nécessaire de le pérenniser.

Le montant s'élève actuellement à 435 € l'année bien moins cher que la location d'un garage.

Il y a trente minutes de gratuité, durée pendant laquelle il est tout à fait possible de faire ses courses.

Le parking est un outil qu'il faut gérer.

Une vraie vision se met en place.

V. Pérali souligne qu'il est nécessaire de revoir l'accessibilité de ce parking.

M. Le Maire partage son point de vue. Il entend souvent que ce parking n'est pas facile à trouver.

Il faut regarder la faisabilité. Cela mérite réflexion. Il a confié cette mission à Michel Milhac.

CABINET

Dossier n°CA-01 – Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association AUDACE/S :

Votants : 32 - Abstention : 00 Exprimés : 32 - Contre : 00 - Pour : 32 - Dossier adopté à l'unanimité

Décisions :

- ♦ Décision n° 2021.249 -12.11.2021 -Mise à disposition de la salle de l'Espace Exposition au profit de SOLINCITÉ PLEIN SUD à titre gratuit
- ♦ Décision n° 2021.250 - 12.11.2021 - Avenant au contrat de maintenance de l'application MAESTRO pour le recensement des jeunes
- ♦ Décision n° 2021.251 – 12.11.2021 - Souscription des contrats d'assurance pour les besoins de la commune Avenants n°4 lots n° 3 Marche 2018M35M
- ♦ Décision n° 2021.252 – 17.11.2021 - Mise à disposition de la salle de Magdeleine au profit de L'association « La Caliente » à titre gratuit
- ♦ Décision n° 2021.253 – 17.11.2021 - Ateliers d'écriture
- ♦ Décision n° 2021.254 – 16.11.2021 - Ateliers d'écriture Collégiens
- ♦ Décision n° 2021.255 – 19.11.2021 - Festival Lettres du Monde
- ♦ Décision n° 2021.256 – 23.11.2021 - Mise à disposition de la salle de Beyssac au profit du Comité Festif à titre gratuit
- ♦ Décision n° 2021.257 – 23.11.2021 - Convention de don d'archives privées FONDS ROGER
- ♦ Décision n° 2021.258 – 23.11.2021 - Autorisation d'ester en justice Commune de Marmande contre Monsieur Bernard CLEMENS
- ♦ Décision n° 2021.259 – 25.11.2021 - ALEX EVENTS – Fêtes de Fin d'année
- ♦ Décision n° 2021.260 – Carrousel – 25.11.2021 - Fêtes de fin d'année
- ♦ Décision n° 2021.261 – 25.11.2021 - Les Calèches d'Annika Fêtes de Fin d'année
- ♦ Décision n° 2021.262 – 25.11.2021 - Les Marionnettes d'Aquitaine – Fêtes de Fin d'année
- ♦ Décision n° 2021. 263 – 25.11.2021 - RÉSIDENCE D'ARTISTE EN TERRITOIRE 2021-2022 COMPAGNIE THOMAS VISONNEAU
- ♦ Décision n° 2021.264 – 25.11.2021 - CONTRAT DE DERATISATION ET DESOURISATION SANITATION DE LA HALLE DU MARCHÉ DIVERS TRAITEMENTS SUR BATIMENTS COMMUNAUX ANNEE 2022 avec la société SAPIAN
- ♦ Décision n° 2021.265 - CONTRAT DE DEMOUSTICATION ANNEE 2022 avec la société SAPIAN
- ♦ Décision n° 2021. 266 – 25.11.2021 - CONTRAT DE MAINTENANCE ENTRETIEN DE L'HORLOGE ET DES SONNERIES – MAIRIE BT C AVEC LA SOCIETE PILON & Fils
- ♦ Décision n° 2021.267 – 25.11.2021 - CONTRAT DE VERIFICATION DE L'INSTALLATION DE PROTECTION CONTRE LA Foudre EGLISE NOTRE DAME
- ♦ Décision n° 2021.268 – 01.12.2021 - ASAM 47 - Fêtes de fin d'année
- ♦ Décision n° 2021.269 – 01.12.2021 - Marchés et avenants pour le mois de novembre 2021
- ♦ Décision n° 2021.270 – 01.12.2021 - Fêtes de fin d'année 2021 « Horty Fumel »
- ♦ Décision n° 2021.271 – 02.12.2021 - CONTRAT DE MAINTENANCE DE TÉLESURVEILLANCE ANNEE 2022 AVEC LA SOCIETE ALVIS
- ♦ Décision n° 2021.272 – 02.12.2021 - CONTRAT DE MAINTENANCE DES ALARMES ANTI-INTRUSION ANNEE 2022 avec la société ALVIS
- ♦ Décision n° 2021.273 – 02.12.2021 - CONTRAT D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE TRAVAUX DE REHABILITATION SUITE AU SINISTRE DE LA MAISON DE L'ARTISANAT
- ♦ Décision n° 2021.274 – 02.12.2021 - Mise à disposition de la salle de Magdeleine au profit de l'association des parents d'élèves (APE) de l'école de Magdeleine à titre gratuit
- ♦ Décision n° 2021.275 – 02.12.2021 - Acquisition d'une œuvre d'art de Christian RAMPNOUX

- ♦ Décision n° 2021.276 – 06.12.2021 - Convention de tutorat pédagogique avec le PESMD de Bordeaux
- ♦ Décision n° 2021.277 – 08.12.2021 - Convention de don d'archives privées FONDS DUBOURDIEU
- ♦ Décision n° 2021.278 – 08.12.2021 - Contrat de spectacle pour « Raconte-moi Une Histoire » animé par Mme Ana Maria Venegas de Théâtre au vent
- ♦ Décision n° 2021.279 – 10.12.2021 - REMBOURSEMENT DES FRAIS ENGAGES DE FORMATION A L'ENCONTRE DE M. DUFOUR Loïc
- ♦ Décision n° 2021.280 – 13.12.2021 - Autorisation d'ester en justice Assignation en référé devant le tribunal Judiciaire déposée par Mme RAPIN

S. Francis a une question sur une décision qui selon lui manque au registre. Il s'agit d'une décision que M. Le Maire aurait dû communiquer au conseil municipal. Il demande s'il peut aborder ce sujet.

M. Le Maire rappelle qu'il existe un règlement intérieur avec une procédure de question écrite. Si le conseil municipal ne s'y oppose pas il n'y voit pas d'objection. Cela fera office de question écrite.

S. Francis rappelle les faits. En l'absence de pacte fiscal depuis 2016, les communes de Marmande et Tonneins auraient dû percevoir tous les ans une dotation de solidarité communautaire (DSC) au titre de la politique des quartiers prioritaires à savoir Baylac La Gravette pour Marmande et le centre-ville pour Tonneins.

Cela a été confirmé par la Chambre Régionale des Comptes qui chiffrait ce manque à gagner pour les deux communes à plus d'un million d'euros.

Cette somme aurait dû être versée par l'agglomération.

Lors du conseil communautaire de VGA du 16 décembre dernier, parmi les 52 dossiers présentés, un dossier concernait la création de ce pacte fiscal et un autre l'attribution d'un fonds de concours à répartir en fonction des populations.

Il s'agissait là d'une forme de solde de tout compte.

Il souligne que la lourdeur du conseil communautaire soit 864 pages de notes de présentation, près de 5h de débat avait failli les faire passer à côté d'une décision prise le 25 novembre par Le Président soit désigner un avocat pour représenter et défendre les intérêts de VGA dans le cadre d'un contentieux l'opposant à la ville de Marmande concernant l'absence de versement de cette fameuse dotation de solidarité communautaire.

A la fin de ce conseil communautaire, les élus découvraient que la ville de Marmande portait plainte au tribunal administratif contre VGA.

Une attitude qu'il a trouvée choquante.

Il souligne à M. Le Maire qu'il a omis d'informer le conseil municipal de cette décision de saisine alors que les occasions se sont multipliées notamment lors du précédent conseil municipal (la semaine dernière) et celui de ce jour.

En d'autres termes, il s'interroge pourquoi et comment aucune décision prise par M. Le Maire concernant cette saisine ne figure dans la liste des décisions portées à la connaissance des élus.

Comment M. Le Maire a-t-il pu participer au débat du conseil communautaire en séance publique sur l'attribution de ce fonds de concours aux villes de Marmande et de Tonneins tout en sachant qu'une plainte était déposée ?

Comment M. Le Maire a-t-il pu féliciter lors de cette même séance le Président de VGA pour cet arrangement alors qu'il savait qu'une plainte était déposée ?

Comment M. Le Maire a-t-il pu négocier avec tous les vice-présidents et le président en bureau communautaire sans jamais leur dire quelles étaient ses intentions, ses agissements et notamment le fait d'avoir porté plainte auparavant.

Il s'interroge : quelle image laisse Marmande auprès de ces maires qui selon lui ont dû se sentir trahis.

Il s'adresse également à ses collègues de la majorité. Il n'a pas compris s'ils étaient informés de cette démarche. Si tel est le cas, pourquoi ne pas avoir réagi et laissé faire de telles pratiques ?

En tant que jeune élu, il ne connaît pas encore les qualités nécessaires à l'exercice du mandat de maire mais trouve sincèrement ces pratiques peu courageuses. A ces yeux, cela manque singulièrement d'élégance.

Il souligne que la collectivité dépense de l'argent en frais de justice.

Il interroge M. Le Maire « Pourquoi ne pas avoir exigé ce versement au cours de ces deux dernières années alors qu'il soulignait avoir reconnu l'existence de ces dotations de solidarité en 2018 ? ». Cela représente environ 300 000 €, une somme pour lui perdue pour la commune.

M. Le Maire a bien entendu la remarque de M. Francis qui lui dit avoir laissé perdre de l'argent pour la commune.

A la question pourquoi cette absence de décision, M. Le Maire explique tout simplement qu'à ce stade cela n'est pas nécessaire. Il précise qu'il fait ce qui est utile.

Il souligne à M. Francis que les mots ont un sens. Il voit bien les jeux de rhétorique et lui rappelle qu'il a prononcé pas loin de dix fois les mots « Porter plainte »

M. Le Maire lui explique que l'on ne porte pas plainte au Tribunal Administratif. Il n'y a pas de délits, de violence de Val de Garonne Agglomération contre laquelle M. Le Maire porte plainte.

Il y a par contre une différence d'appréciation de la lecture de la loi. En droit, quand une loi est interprétée différemment par deux partenaires celui qui peut trancher en la matière c'est le tribunal administratif. M. Le Maire insiste bien. Il a donc déposé une saisine, pas une plainte, auprès du tribunal administratif.

Il a attiré l'attention de Val de Garonne Agglomération sur sa demande concernant cette DSC qui comportait deux volets :

- Un volet pour l'avenir (il s'agit du fonds de concours voté lors du conseil communautaire du 16.12.2021)
- Un volet concernant le passif (ce qui aurait dû être fait depuis 2015)

M. Le Maire a dans cette affaire tenu compte de Tonneins puisque la loi intervient pour les villes comprenant des quartiers prioritaires politique de la ville.

Marmande n'est pas la seule collectivité concernée.

Il a proposé d'étaler ce remboursement sur l'ensemble du mandat.

Il a en fait tenu compte des remarques de la Chambre Régionale des Comptes.

Il précise que quand il était dans l'opposition il travaillait ses dossiers et faisait part de ses interrogations. Le précédent Maire ne l'avait cependant pas écouté.

Il a alerté le Président de Val de Garonne Agglomération à ce sujet. Ils n'avaient pas la même lecture de la loi.

Comme la situation n'évoluait pas, M. Le Maire a pris cette décision de saisir le tribunal administratif avec à l'esprit l'intérêt des Marmandais et le pacte financier.

Il a informé le Président de sa décision puisqu'ils n'étaient pas d'accord sur la base de calcul. Les maires des autres communes ont l'impression que l'argent va toujours à Marmande.

Cependant, Marmande, comme l'a montré l'analyse des besoins sociaux présentée en conseil municipal le 29 novembre dernier, supporte le creux de la pauvreté tout comme Tonneins et cela demande des efforts.

Il n'a fait aucune trahison, aucun coup de poignard dans le dos. Il a simplement demandé à la structure compétente en la matière de lui donner une interprétation de la loi.

Il n'est pas dans l'affrontement. Cela n'a à ses yeux aucun sens. Ce n'est pas la guerre avec Val de Garonne Agglomération. Il a choisi la voie de la discussion. Concernant le passif, il verra la lecture du Tribunal Administratif.

Son objectif premier était la reconnaissance d'un pacte fiscal et la mise en place d'un fonds de concours.

Encore une fois, M. Le Maire le répète, les mots ont un sens la saisine n'est pas une plainte.

S. Francis explique qu'il n'est pas juriste et s'excuse pour la sémantique. Il a repris les termes « requête » qui figuraient dans la décision de Val de Garonne Agglomération. Il a bien entendu que l'on ne parle pas de porter plainte.

Cependant même si une décision n'était pas obligatoire, l'inscrire au registre aurait évité à tous les élus communautaires de découvrir le sujet.

Il rappelle que deux dossiers importants ont été votés et c'était ainsi l'occasion pour M. Le Maire d'expliquer son choix.

M. Le Maire explique que cela avait été débattu en bureau communautaire.
Le Président de VGA aurait pu partager l'information.

M. Calzavara s'interroge pourquoi ne pas les avoir tenus informés, pourquoi avoir fait ce choix-là ?

M. Le Maire précise qu'il n'est pas pour le culte du secret mais plus pour celui de la transparence. Il explique qu'il y a eu une discussion avec les partenaires. Le président de VGA hérite comme lui de cette situation.

Il souligne qu'il n'y a ni favoritisme ni défavoritisme. Il y a eu des discussions et les discussions ne s'étalent pas sur la place publique.

En parler à l'opposition, il doutait que cela reste discret. Il souligne que quand il était dans l'opposition cela ne l'a jamais choqué d'être tenu à l'écart de certaines prises de décisions. Il précise qu'il agit pour sauvegarder les intérêts de Marmande.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le MAIRE lève la séance à 21 heures 45.

Le Secrétaire de séance,
Anne Laure GASSER



Le Maire de Marmande,
Joël HOCQUELET

